



Mairie de
MONTAIGUT LE BLANC
1 Place Amouroux
63320 MONTAIGUT LE BLANC

Compte-rendu du Conseil municipal du 6 Mai 2022

PRESENTS : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Fabienne BEAUGER, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Christelle MONIER, Jérémie JACQUART, Philippe MOUGEL

REPRESENTES : Marilynne NAMYST a donné procuration à Christelle MONIER

ABSENTS : Corinne AUREYRE, Laurent RETAILLEAU.

Karine CHAMBEAUD est élue secrétaire de séance.

VOTE DE DELIBERATIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF

Julien GUILLAUME expose qu'une opération engagée, doit être ajoutée au budget primitif 2022 : Ordinateur et logiciel secrétariat pour un montant de 4 191.36 €.

Cette dépense avait déjà fait l'objet d'un vote positif en séance le 28 février 2022 et doit être reprise au budget primitif 2022.

VOTE : votée à l'unanimité des membres présents

Article 001 reprise des résultats : la somme de 56 654.73 € a été comptée 2 fois, et doit être réduite de cette somme. En conséquence, l'emprunt prévu pour équilibre doit être augmenté de 56 652.73 € à l'article 1641.

VOTE : votée à l'unanimité des membres présents

Ecritures d'amortissements : - 0.04 € au compte 1641 et + 0.04 € au compte 040

VOTE : à l'unanimité.

OSSUAIRE DE CIMETIERE DE REIGNAT

Le maire propose la création d'un ossuaire au cimetière de Reignat et présente plusieurs devis. Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité (soit 12 pour), de

réaliser un ossuaire non bâti au cimetière de Reignat et d'accepter le devis de 3 720 € des pompes funèbres TARDIF.

INSTAURATION D'UN QUOTIENT FAMILIAL POUR TARIF DE LA CANTINE

Le maire expose que le tarif des repas de cantine est actuellement le même pour toutes les familles soit 3.80 €.

Ce tarif correspond rigoureusement au prix du repas payé au prestataire, qui ne prend pas en compte les frais de chauffage de la cantine et le salaire des employés pour la distribution des repas et la surveillance des enfants, soit 3.00 € de frais supplémentaires non facturés aux parents.

De nombreuses communes ont instauré un tarif variable selon la situation financière des parents soit en fonction du quotient familial CAF, soit en fonction de l'avis d'imposition. Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'instaurer un tarif qui prenne en compte le quotient familial CAF à compter du 1^{er} septembre 2022, jour de la rentrée.

Les tarifs seront différenciés en 3 tarifs. Le tarif à 0.70 € d'écart (soit 3.10 €, 3.80€ et 4.50 €) est adopté par 9 voix sur 12, les 3 autres voix portant sur des tarifs à 0.50 € d'écart.

Un tarif unique pour les « extérieurs » (les élèves n'habitant pas la commune) est instauré à 4.60 € à l'unanimité qui intègre les frais de fonctionnement du service de restauration.

LIGNE DE TRESORERIE

Le maire informe le Conseil municipal que la commune a dû payer déjà la moitié des factures du chantier de la Maison d'assistantes maternelles, soit près de 50 000 euros, alors que l'essentiel des subventions ne pourra être versé à la commune que plusieurs mois après la fin des travaux. Dans l'attente de ce versement, il propose de contracter une ligne de trésorerie de 70 000 euros et présente la proposition de la Caisse d'Épargne (taux fixe à 0.65 %, frais d'engagement 140 €, pas de frais de dossier). Le conseil municipal vote à l'unanimité le principe d'une ligne de trésorerie de 70 000 euros et retient la proposition de la Caisse d'Épargne.

ACHAT DES RIDEAUX POUR L'ECOLE

Le maire expose au conseil qu'il a dû effectuer l'achat de rideaux isolants pour l'école primaire avec sa carte bancaire personnelle. En effet, le modèle adapté et choisi par les enseignantes se trouvait exclusivement disponible en ligne, donc payable avec carte bancaire. Julien GUILLAUME présente les factures et justificatifs de son paiement de 378.00 € auprès de LA REDOUTE pour ces rideaux occultants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de rembourser à Julien GUILLAUME la somme de 378.00 € pour l'achat en ligne de ces rideaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Le composteur partagé, installé au bourg de Montaigut, est très utilisé. Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter un deuxième composteur partagé au bourg de Saint-Julien, où les utilisateurs sont les plus nombreux après ceux de Montaigut.
- La difficulté à assurer les permanences dans les deux bureaux de vote de la commune est évoquée. Le conseil DECIDE toutefois à l'unanimité le maintien du bureau de vote de Reignat en raison de l'éloignement du village, de la sinuosité de la route qui le relie à Montaigut, et par souci de ne pas augmenter l'abstention.
- Une association de défense des animaux a demandé à rencontrer le maire pour lui expliquer que le statut de nuisibilité du renard serait réexaminé à l'automne par le préfet du Puy-de-Dôme, qu'elle va lui demander un statut moins sévère, et qu'elle encourage les communes du département à voter une délibération pour soutenir sa démarche. Le maire expose les avis qu'il a sollicités auprès d'agriculteurs des différents hameaux de la commune (avis partagés) et de sociétés de chasse (avis négatifs). Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas se positionner sur ce sujet, ne s'estimant pas légitime pour cela.
- Le maire a échangé avec l'association InSite qui aide les communes à accueillir des services civiques pour la réalisation de chantier, et propose au conseil de rencontrer sa représentante à la prochaine réunion.
- Réunion de la Commission Nouvelle école prévue le 31 mai à 19 h.
- Le maire propose au conseil d'organiser une inauguration du four à pain de Reignat prévu samedi 18 juin à 11 H 30, avec les deux associations ayant contribué. Le conseil souhaite que tous les habitants de la commune soient conviés.
- Déchetterie : le début des travaux est retardé à début juin.
- Arbre des naissances le 15 octobre 2022 à 11 heures.
- Sur proposition de Marilyne Namyst, la Municipalité organisera dorénavant une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. Elle sera organisée le 15 octobre 2022, dans la foulée de celle de l'arbre des naissances.

La secrétaire,
Karine CHAMBEAUD

